

**NOTE sur les RELATIONS FINANCIERES**  
**entre la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail**  
**et le Foyer du Renouveau**

---

La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail a prêté son concours financier à l'Association du Renouveau pour la création du Centre d'hébergement pour alcooliques désintoxiqués, rue Marceau.

Elle l'a fait de trois façons différentes :

- 1) par des avances de trésorerie à court terme. Actuellement, le Renouveau est débiteur d'une somme de 80.000 F. qui sera remboursée très prochainement et au plus tard dans les derniers jours de Février.
- 2) par le transfert d'un emprunt. La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail qui avait contracté un emprunt auprès du Crédit Foncier pour la construction du dernier bâtiment n'a pas eu l'emploi de la totalité de cet emprunt. Aussi, cet emprunt a-t-il été transféré à concurrence de 150.000 F. par la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail à l'Association du Renouveau. La S.D.A.T. reste responsable du contrat vis-à-vis du Crédit Foncier mais les annuités sont prises en charge par le Renouveau à chaque échéance.
- 3) par un apport en capital. La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail qui avait le contrôle de l'Oeuvre Antituberculeuse de DIJON, propriétaire d'un bâtiment 1, rue de la Prévôté, a apporté le prix de vente de l'immeuble, soit : 345.000 F., et la plus-value de vente sur l'immeuble 55, rue de Mirande, soit 17.500 F., au Renouveau pour lui permettre de démarrer. Le Renouveau a investi ces capitaux en travaux. Ces travaux qui vont être terminés en 1975 feront, à partir de 1976 l'objet d'amortissements et le produit des amortissements correspondant à l'apport fait par la S.D.A.T. pourra être remis à la disposition de la S.D.A.T. Normalement, le premier remboursement devrait pouvoir intervenir en 1976, à moins qu'il ne soit convenu entre les parties d'un autre emploi de ces fonds.

DIJON, le 17 Janvier 1975.